



Idées : l'épidémie d'Ebola et les failles des systèmes de santé Page B 5

Michel David : PKP pourra-t-il diriger un « bon gouvernement » ? Page B 3

Manon Cornéliier : le scandale de la thalidomide est d'actualité Page B 2

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2014



Le gouvernement Couillard a multiplié les annonces cette semaine.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

FRANCE

Sarkozy: quand la magie n'opère plus

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Samedi vers 20 h 30, à moins d'un cataclysme, pour la deuxième fois de sa vie, Nicolas Sarkozy devrait être sacré chef de l'UMP. L'ancien président, redevenu simple citoyen après son échec à l'élection de 2012, ne fait face qu'à deux candidats. Le premier, Hervé Mariton, n'est pas très connu et demeure marginal. Le second, Bruno Lemaire, malgré une excellente campagne, ne semble pas avoir encore l'envergure pour convaincre ce noyau dur de militants vendus d'avance à leur idole. Pourtant, les experts scruteront à la loupe les résultats du vote. Si celui-ci devait s'éloigner des 80% de voix que Nicolas Sarkozy escomptait obtenir en début de campagne, le triomphe pourrait se transformer en demi-échec. En milieu de campagne, ses partisans parlaient plutôt de 70%. Ces derniers jours, il n'était plus question de l'emporter au premier tour.

Mais, quel que soit le chiffre de la victoire, tous les analystes s'entendent pour dire que rien dans cette campagne menée auprès des militants ne s'est passé comme prévu. Même si cela ne traduit pas nécessairement l'opinion des membres, la popularité de Nicolas Sarkozy

« L'ancien président donne le sentiment d'avancer à la godille, de bricoler »

« Depuis deux mois, il offre un profil inédit et pour le moins étonnant », écrit un éditeur du Monde, Gérard Courtois. « Ballotté par les propositions des uns et des autres, hésitant entre des postures contradictoires, l'ancien président donne le sentiment d'avancer à la godille, de bricoler, voire d'improviser. Comme si, depuis deux ans, il n'avait ni travaillé ni réfléchi, se contentant d'attendre le moment propice pour reprendre le film où il l'avait laissé en mai 2012. »

Le plan B

Il faut dire que, il y a six mois à peine, Nicolas Sarkozy ne prévoyait pas se présenter à la présidence de l'UMP. Ses plus proches soutiens, comme son ancien conseiller Henri Guaino, le lui avaient fortement déconseillé. Son plan A prévoyait plutôt de demeurer en réserve de la République afin de se poser en recours providentiel au fur et à mesure qu'approcherait l'échéance de 2017. Mais l'état de désagrégation de l'UMP et les nombreuses affaires judiciaires qui cernent l'ancien président en ont décidé autrement. Nicolas Sarkozy ne pouvait

VOIR PAGE B 2 : UMP



PASCAL GUYOT AGENCE FRANCE-PRESSE
Nicolas Sarkozy jeudi à Nîmes

--- COMPRESSIONS

La course à l'austérité

Le gouvernement Couillard aurait voulu enterrer le rapport de la Commission de révision permanente des programmes, présenté dimanche par sa présidente, Lucienne Robillard, qu'il n'aurait pas agi autrement. Hyperactif, il a multiplié les annonces tout juste avant et toute la semaine durant. Et ce n'est pas l'habileté que manifeste le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, pour nier les évidences qui empêchera le rapport d'être, pour l'essentiel, remis sur une tablette.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

L'apport original de la commission Robillard, ce fut sans nul doute de proposer de hausser à 35\$ le tarif journalier des services de garde subventionnés, afin de maximiser les crédits d'impôt fédéraux et ainsi de récupérer une somme de 149 millions. Ce mode de tarification est calqué sur celui des garderies non subventionnées ; il présente le désavantage de grever les liquidités des parents, le temps qu'ils récupèrent le crédit d'impôt fédéral un an plus tard. La commission est d'avis qu'il faut mettre les deux types de service de garde, subventionné et non subventionné, sur le même pied, question de stimuler la concurrence.

Sans grands égards pour les commissaires et, parmi eux, pour les deux économistes, Robert Gagné et Claude Montmarquette, qui se sont échinés à faire les calculs, le premier ministre, Philippe Couillard, et la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, ont annoncé la décision du gouvernement quatre jours avant que le rapport ne soit rendu public : une modulation du tarif selon les revenus des parents, plafonnée à 20\$ par jour. La recommandation de la commission Robillard avait été soumise au caucus, qui l'avait jugée invendable.

Outre cette recommandation, les constats que la commission Robillard a faits sur les services de garde sont tirés intégralement de rapports du ministère de la Famille. Les commissaires ont énoncé une autre recommandation pour le moins singulière : celle de surseoir à la création de nouvelles places en recourant aux 20 000 places vacantes dans les garderies non subventionnées. C'est oublier que ces places sont concentrées dans la grande région de Montréal et ne sont souvent pas réparties dans les quartiers où les besoins existent.

Indignation

« Il y a quelque chose d'irréel », a dit le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Pierre Paradis, au sujet du rapport de la commission. En matière d'agriculture, les commissaires ont tout simplement proposé d'éliminer la contribution de l'État à l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, une ponction de 300 millions. « Ça n'a pas de bon sens », s'est-il exclamé, présentant l'agriculture comme un secteur économique d'avenir qui, bien que sub-

ventionné, est rentable. « Le rôle de l'État, que ce soit au Québec ou ailleurs sur la planète Terre, a toujours été de soutenir son agriculture, a avancé le ministre. Les économistes ont raison quand ils disent que ça coûterait meilleur marché si on ne se nourrissait pas. Sauf que ça ne durerait pas longtemps », a-t-il ironisé.

Un autre libéral qui a avalé son café de travers en lisant le rapport, c'est le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pierre Moreau. La commission a suggéré de retrancher 1,3 milliard des 3,5 milliards versés en transferts aux municipalités : tous les transferts inconditionnels passeraient à la trappe, y compris les compensations de taxes, les taxes que le gouvernement du Québec paie aux municipalités pour ses immeubles. La beauté de la chose, c'est que les villes n'augmenteraient pas les taxes, car elles disposent de toute la marge de manœuvre voulue, ont soutenu les commissaires. « C'est un peu fort », a euphémisé le ministre, qui, début octobre, avait négocié une réduction de 300 millions du pacte fiscal avec les municipalités. Déjà une grosse commande qui passe mal, surtout en région.

Le budget

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, a participé à l'hyperactivité du gouvernement Couillard en présentant son projet de loi pour mettre en œuvre son dernier budget. Il contenait des éléments qui n'avaient rien à voir avec les mesures budgétaires annoncées au printemps. « Des méthodes à la Harper », s'est écriée la leader parlementaire de l'opposition péquiste, Agnès Maltais.

C'est dans ce projet de loi que les pharmaciens ont appris que le gouvernement diminuait de 14% leurs honoraires payés par l'assurance-médicaments, afin de récupérer 130 millions.

Le même jour, la ministre Francine Charbonneau a déposé un projet de loi sur « l'optimisation » — un mot à la mode pour désigner des compressions — des services de garde, dont un des buts était de « responsabiliser », a-t-elle dit, les parents. Et quoi de mieux pour responsabiliser qu'une amende de 3600\$ si un parent signe une fiche d'assiduité pour des jours où son enfant n'est pas à la garderie : des amendes pour contrer le phénomène bien réel des places

fantômes. À voir les explications qu'a dû fournir le ministre depuis et le recul qu'elle a signifié vendredi, la précipitation semble être mauvaise conseillère quand vient le temps de rédiger un projet de loi pour régler un problème administratif. Chose certaine, la possibilité de mettre les parents à l'amende a fait passer au second plan la contestation de la modulation des tarifs.

Pour sa part, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a prouvé que, s'il ne craignait pas de se faire des ennemis chez les pharmaciens, il en était de même pour les membres de sa profession. Rapide sur la gâchette, il a déposé son deuxième projet de loi de la session avant même de présenter, comme promis, les amendements à son projet de loi sur la réorganisation du système de santé. Il se propose de réduire de 30% la rémunération des médecins qui travaillent à temps partiel, une mesure franchement très imaginative. Il sabre aussi dans le programme de fécondation assistée, une autre économie en ces temps d'austérité.

Depuis le début de la session, les ministres rivalisent d'ingéniosité pour rogner les dépenses publiques

Un autre siècle!

Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, n'a pas été en reste, annonçant, non sans emphase, l'avènement de « l'État XXI^e siècle ». Plus prosaïquement, il s'agit d'une coupe de 689 millions qui est de la même eau que les compressions annoncées au printemps. Après 2% de « gains de productivité », un terme savant pour parler d'une réduction de personnel, il impose une autre compression de 2%, assortie d'une foule d'économies de bouts de chandelle. L'État du XXI^e siècle attendra quelques mois encore, puisque le ministre a promis que le gouvernement s'attaquera aux structures de l'État dans le prochain budget.

Depuis le début de la session et durant la dernière semaine en particulier, on assiste en quelque sorte à une course à l'austérité où les ministres rivalisent d'ingéniosité pour rogner les dépenses publiques. On s'attend à ce que Carlos Leitão, à la faveur de sa mise à jour économique et financière, apporte, mardi, sa contribution avec d'autres coupes du côté des crédits d'impôt aux entreprises. Toutes les décisions du gouvernement, ou presque, visent à atteindre l'équilibre financier en 2015-2016, un objectif incontournable, répète Philippe Couillard. Quant à Martin Coiteux, on attend toujours qu'il demande à la commission Robillard, qui dispose d'un budget allant de 2 à 3,8 millions, selon les versions, d'en faire plus avec moins.

Le Devoir

Sauver les apparences

MANON CORNELLIER
à Ottawa



En mars dernier, l'Association canadienne des victimes de la thalidomide demandait une rencontre à la ministre fédérale de la Santé, Rona Ambrose, afin de discuter d'une aide financière pour les survivants de cette tragédie. En vain. Jusqu'à cette semaine. Jusqu'à ce que le *Globe and Mail* étale sur la place publique la situation de ces victimes et le peu de cas que le gouvernement faisait de leur sort.

Il a fallu que le gouvernement soit mis dans l'embarras pour qu'il bouge d'un pas. Il s'est senti gêné? Tant mieux parce qu'il y avait de quoi avoir honte. Le scandale de la thalidomide a beau avoir éclaté au début des années 1960, il reste toujours d'actualité car les victimes, elles, subissent tous les jours les séquelles de cette ancienne incurie fédérale.

Ottawa a toujours été responsable de l'homologation des médicaments au Canada et au début des années 1960, il a cru, comme une quarantaine d'autres pays, la compagnie allemande Chemie Grünenthal quand elle affirmait que la thalidomide pouvait sans risque calmer l'insomnie et les nausées matinales des femmes enceintes.

Peu après sa mise en vente au Canada en avril 1961, des cas de fausses couches et de naissances d'enfants difformes et lourdement handicapés ont commencé à circuler. Plusieurs sont morts à la naissance ou en très bas âge. Selon l'association, environ 5000 victimes seraient encore vivantes à travers le monde, dont près d'une centaine au Canada.

Leurs malformations vont de la paralysie faciale à la déformation des organes internes en passant par l'absence de bras et/ou de jambes, les mains ou les pieds étant attachés au tronc. Dans une enquête réalisée en 2010 auprès de ses membres, l'association constatait que «26% des répondants [avaient besoin] de l'aide partielle ou totale d'une autre personne pour la préparation de leurs repas et 14% pour leur hygiène personnelle. En somme, 46% des répondants consid[eraient] avoir perdu des capacités et être moins autonome».

Le pire est que contrairement à d'autres pays, le Canada a tardé à retirer le médicament du marché. Il ne l'a fait qu'en mars 1962, soit trois mois après l'Allemagne, l'Australie et la Grande-Bretagne. Il est aussi un de ceux qui a le moins fait pour ses survivants. Pour seule réparation, il a établi en 1991, après des années de revendications de la part des Amputés de guerre du Canada, un Régime d'aide extraordinaire qui a accordé de petits montants forfaitaires aux victimes et, à certaines, des compensations annuelles généralement inférieures à 10 000\$.

Cela est insuffisant. Les victimes ont vieilli, leur santé se détériore, compromettant leur autonomie, et leurs douleurs articulaires, nerveuses et musculaires s'aggravent. Les services publics ne peuvent répondre à tous leurs besoins, alors elles doivent se tourner vers le privé. Elles en ont rarement les moyens, même si la majorité travaille.

Elles cognent donc à la porte du gouvernement fédéral. Après tout, il est en partie responsable de leur malheur. N'ayant obtenu aucune réponse à leur demande de rencontre avec la ministre de la Santé, elles lui ont envoyé en septembre un rapport exposant leur situation. Mme Ambrose avait tout récemment ne pas l'avoir lu.

Elle n'avait pas prévu que le *Globe and Mail* publierait un dossier coup de poing sur le sujet la fin de semaine dernière, suivi de textes quotidiens exposant la réaction du gouvernement. On aurait voulu faire passer la ministre et le gouvernement pour une gang de sans cœur, on n'aurait pas fait mieux.

L'association a pris la balle au bond et a tenu une conférence de presse émouvante au parlement mardi. Le NPD, de son côté, a profité de sa journée d'opposition de jeudi pour forcer le gouvernement à se prononcer sur l'aide à accorder aux victimes. Mis au pied du mur, il a dit qu'il appuierait la motion lors du vote qui aura lieu lundi. Quant à la ministre Ambrose, elle devrait rencontrer l'association ce même lundi pour discuter des «options possibles».

Les victimes, elles, souhaitent la mise sur pied d'un fonds pour les survivants qui verserait à chacune un montant forfaitaire de 250 000\$ pour répondre à leurs besoins immédiats et le versement par la suite d'une rente annuelle pouvant aller de 75 000 à 150 000\$, selon l'état de santé et les besoins de chaque personne.

Ça peut paraître beaucoup, mais il faut voir ce qui se fait ailleurs. En Grande-Bretagne, un trust a été mis sur pied dès 1973 et les victimes reçoivent une aide financière depuis des années pour un maximum, actuellement, de 85 000 livres par année. En Allemagne, la rente annuelle atteindrait 110 000\$.

Les victimes canadiennes refusent de se réjouir avant d'avoir une offre concrète sur la table. Après tout, une motion est si vite oubliée. Un exemple? Pris à partie dans le dossier des appels automatisés, le gouvernement a alors appuyé une motion néodémocrate exigeant un projet de loi sur le sujet dans un délai de six mois. Il s'en est écoulé plus de 18 avant qu'il accouche de sa controversée réforme électorale. Les survivants de la thalidomide ont raison. Un tiens vaut toujours mieux que deux tu l'auras.

mcornellier@ledevoir.com

ÉTATS-UNIS

Ferguson: la ségrégation au cœur de l'aménagement urbain

Le 9 août, la police d'une petite ville du Missouri a abattu un jeune Noir qui ne portait aucune arme. Ce drame et d'autres ont mis en évidence les problèmes du profilage racial et de la violence policière aux États-Unis.

CLAUDE LÉVESQUE

Dans la région de St. Louis, au Missouri, les Noirs et les Blancs se regardent en chiens de faïence depuis longtemps. Des émeutes ont éclaté cette semaine à Ferguson, une ville de banlieue, en réaction au non-lieu prononcé par le grand jury qui enquêtait sur la mort de Michael Brown, un Noir âgé de 18 ans, survenue le 9 août dernier. Ces violences faisaient écho à celles qui avaient fait rage après que l'agent de police Darren Wilson eut tiré des coups de feu mortels ce soir-là.

La commune de Ferguson s'est un peu calmée, mais la colère des Noirs américains et de leurs sympathisants n'est pas près de s'éteindre. Des manifestations en ont fait foi à New York, à Los Angeles et même à Londres, entre autres lieux.

Au moins trois autres Noirs ont été tués par des policiers aux États-Unis depuis l'été. Le 17 juillet, Eric Garner, un père de famille de 43 ans, est mort à Staten Island, un arrondissement de New York, lors d'une interpellation particulièrement musclée. Akai Gurley, un Noir de 28 ans, a été tué par accident le 21 novembre dans un immeuble de logements sociaux à Brooklyn, un autre arrondissement de la Grosse Pomme, par un policier débutant. Enfin, le 22 novembre, un garçon de 12 ans, Tamir Rice, a été abattu par un policier, lui aussi une recrue, dans un parc de Cleveland, en Ohio, alors qu'il jouait avec un fusil-jouet.

Dans un pays où il y a plus d'armes à feu que de citoyens, les policiers ont beau jeu de dire qu'ils sentent leur vie menacée par des citoyens dont ils n'aiment pas l'allure. Mais on soupçonne plusieurs d'entre eux de pratiquer le profilage racial. Un comité des Nations unies vient de publier un rapport en ce sens.

Une courtepoinTE urbaine

Ferguson est l'une des 91 municipalités du comté de St. Louis, qui ne comprend pas la ville-centre et qui constitue une partie de la banlieue. Une partie seulement, car il faut ajouter une quinzaine d'autres comtés répartis sur les deux rives du Mississippi (donc au Missouri et en Illinois) pour englober la totalité de la région métropolitaine de St. Louis.

On aura compris que cette dernière est une véritable courtepoinTE, une juxtaposition de municipalités érigées, dans bien des cas, dans l'unique but de séparer les Blancs fortunés des pauvres et des Noirs. Ferguson compte environ 21 000 habitants. D'autres municipalités sont beaucoup plus petites et comptent moins de 1000 habitants. L'une d'elle, appelée Champ, n'en regroupe que 13, tous Blancs.

Le divorce entre la ville de St. Louis et le comté de St. Louis remonte à 1876. La césure avait peut-être du sens à l'époque, mais les historiens y voient aujourd'hui la source de plusieurs problèmes sociaux.

Non seulement les écoles et les autres équipements sont très inégalement répartis, mais la concurrence stérile entre les multiples entités municipales a eu pour effet de désindustrialiser la région au fil des ans, même si celle-ci conserve quelques sièges sociaux d'entreprises



De nouvelles émeutes ont éclaté cette semaine à Ferguson et dans d'autres villes des États-Unis.

importantes, dont le semencier Monsanto et le brasseur Anheuser-Busch.

Selon l'historien Colin Gordon, de l'Université de l'Iowa, cité par *BusinessWeek*, «la Gateway City est l'exemple parfait de la décadence urbaine marquée par le dépeuplement, la désindustrialisation et une ségrégation profonde».

Les Blancs se sont installés toujours plus loin du centre-ville de St. Louis, à tel point que le temps passé au volant entre la maison et le bureau est un des plus longs aux États-Unis.

Ferguson a déjà été majoritairement blanche. Aujourd'hui, cette ville est noire à 60%, mais le corps de police demeure très majoritairement blanc, tout comme le conseil municipal, qui est présidé par un maire blanc. Le magazine *Mother Jones*, qui cite les données officielles de l'État du Missouri, indique que 483 Noirs, mais seulement 36 Blancs, ont été arrêtés par la police à Ferguson en 2013.

Dans la ville-centre, les Noirs comptent pour la moitié des quelque 318 000 habitants. Dans la région métropolitaine (2,8 millions d'habitants), pour moins de 20%.

Des remèdes sont régulièrement proposés, depuis longtemps. La ville et le comté de St.

Louis songent à unir leurs efforts pour que le développement économique devienne plus homogène, mais les réticences sont fortes dans certains secteurs. La National Association for the Advancement of Coloured People (NAACP) exige entre autres qu'on nomme d'urgence un nouveau chef de police à Ferguson. Cette vénérable organisation met sur pied ces jours-ci une marche de 190 kilomètres entre Ferguson et Jefferson, la capitale de l'État du Missouri, à l'appui de ses revendications.

«Nous voulons montrer au pays et au monde que la NAACP et ses alliés ne baisseront pas pavillon avant que des changements systémiques n'aient été faits, que les responsables aient rendu des comptes et que justice ait été faite dans les cas de bavures policières comme celle qui a coûté la vie à Michael Brown», déclare l'organisation dans un communiqué.

Au niveau national, la tragédie de Ferguson et celles de New York et de Cleveland ont relancé les campagnes en faveur de l'adoption d'une loi fédérale sur le profilage racial.

Le Devoir

UMP

SUITE DE LA PAGE B1

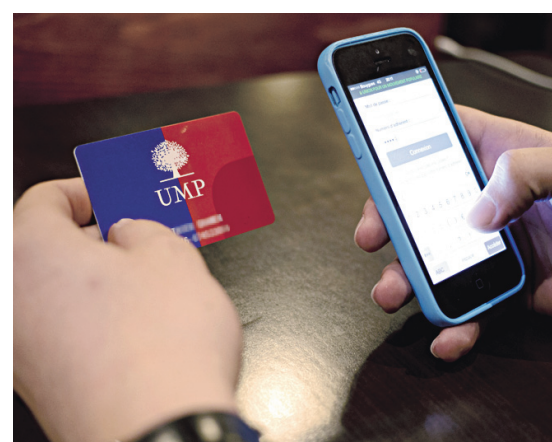
laisser se dissoudre le parti mis à sac par les rivalités internes et les scandales financiers. Face aux nombreuses enquêtes judiciaires en cours à son sujet, il a aussi calculé qu'il serait mieux à même de se défendre et de poser en victime s'il avait les deux pieds dans la politique active.

Pourtant destinée à convaincre des convaincus, cette campagne a été calamiteuse. L'apothéose s'est produite le 15 novembre alors que le candidat s'adressait à des militants opposés au mariage gai. Nicolas Sarkozy n'a pu s'empêcher de céder à la foule qui réclamait à grands cris l'abrogation de la loi Taubira, alors que, lui, il proposait simplement de la réécrire. «Si ça peut vous faire plaisir, ça coûte pas cher...», s'est-il exclamé avec un cynisme rarement vu.

Autre dérapage: cette semaine à Bordeaux, ses partisans ont hué Alain Juppé sans que l'ancien président fasse un geste. Cerise sur le sundae, mardi dernier, Nicolas Sarkozy a avoué avoir nommé Rachida Dati au ministère de la Justice parce qu'elle avait un père algérien et une mère marocaine.

Bref, plus Nicolas Sarkozy fait campagne, plus il sort de sa retraite pour convaincre les militants, plus il baisse dans les sondages. Les Français ont l'impression de revoir un vieux film. Il faut dire que l'exercice est complexe, car les partis français comptent peu de militants. Ceux de l'UMP sont donc nettement plus à droite que les électeurs. A ce petit jeu, en deux mois, Nicolas Sarkozy aura donc réussi à se faire dépasser dans les sondages par l'ancien premier ministre Alain Juppé. C'est lui qui occupe aujourd'hui la position de favori en retrait de la joute politique dont il rêvait lui-même il y a six mois à peine.

Tous les observateurs ont noté la faible préparation de l'ancien président, qui a d'ailleurs continué pendant la campagne à donner de lu-



Un membre de l'UMP a voté vendredi en passant par Internet.

cratives conférences à l'étranger. On cherche en vain les nouveaux éléments de programme. Pour l'instant, ses principales promesses ont consisté à affirmer qu'il reviendrait sur les réformes socialistes. Cela va du mariage gai à la refonte des régions, en passant par la réforme des rythmes scolaires. Il n'est guère surprenant que 77% des Français jugent que Nicolas Sarkozy n'a fait aucune proposition intéressante depuis son retour.

Un nouveau «rassemblement»

Pour Nicolas Sarkozy, la priorité est ailleurs. Dès avril 2015, il souhaite réformer l'UMP «du sol au plafond» et même en changer le nom pour en faire une véritable machine de guerre présidentielle. Il devrait aussi éliminer les courants politiques aujourd'hui reconnus dans le parti.

Fragilisé dans son propre courant, l'ancien président a dû accepter le principe de l'organisation de primaires pour la désignation du candidat de l'UMP à la présidentielle. On sait pourtant qu'il n'est pas enthousiaste à l'idée de ces primaires, qui pourraient plébisciter son rival Alain Juppé, seul candidat déclaré pour l'ins-

tant. Alors que ce dernier propose d'ouvrir la primaire à toute la droite et aux centristes, Nicolas Sarkozy a affirmé cette semaine qu'elle ne pouvait concerner que «ceux qui auront choisi d'adhérer aux valeurs qui sont les nôtres».

S'il est élu, comme tout le monde le prévoit, dès la semaine prochaine, Nicolas Sarkozy devra négocier le ralliement d'Alain Juppé, de François Fillon, de Bruno Lemaire et de Xavier Bertrand. Or ces ténors soupçonnent Nicolas Sarkozy de vouloir zapper la primaire pour mieux s'imposer comme seul recours.

Or l'autorité du chef n'est plus ce qu'elle était. Même les principaux soutiens de Nicolas Sarkozy, comme l'ancienne ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, et son ex-colleague de l'Éducation, Valérie Pécresse, n'hésitent plus à prendre leurs distances. Nicolas Sarkozy n'a pas non plus le soutien des élus. La défaite récente du candidat sarkozyste Jean-Pierre Raffarin à la présidence du Sénat en est la manifestation la plus récente. À droite, nombreux sont ceux qui croient que Sarkozy n'est plus l'homme de la situation, alors que le Front national semble de plus en plus assuré d'être présent au second tour.

Dès la semaine prochaine, Nicolas Sarkozy devra tenir le devant de la scène en permanence. On dit qu'il veut vite affirmer son autorité en se rendant, le 8 décembre, au congrès de la CDU, dirigée par la chancelière Angela Merkel. Comme si l'ancien président n'avait rien appris des critiques qui qualifiaient, il n'y a pas si longtemps, sa politique de «merkozyste». C'est sans compter les nombreuses «affaires» dans lesquelles son nom est cité. La plus imminente est celle de Bygmalion, du nom de la société qui aurait fait de fausses factures afin de permettre à l'UMP de dépasser la limite des dépenses autorisées lors de la dernière campagne présidentielle.

Pendant ce temps, du haut des tribunes, Alain Juppé observera la scène. En attendant, bien sûr, le premier faux pas.

Le Devoir

PERSPECTIVES



ÉNERGIE

Pourquoi l'or noir ne vaut plus de l'or

KAREN BLEIER AGENCE FRANCE-PRESSE

CHRISTIAN LOSSON
VITTORIO DE FILIPPIS

Une seconde, le temps d'un battement de cils, et la planète vient d'avaler un bon millier de barils de pétrole. Chaque seconde, le monde engloutit près de 160 000 litres d'or noir. Il faut 93 millions de barils pour éteindre cette soif quotidienne. Pourtant, après avoir été confronté à un « troisième choc pétrolier » en 2008 (le cours du brut avait atteint un record de 144,27 dollars le 2 juillet), après avoir connu trois ans de stabilité autour de 110 dollars, le baril de brut a décroché. Depuis mi-juin, il a perdu près de 35 %. Et il flirte aujourd'hui avec les 70 dollars. « La pression baissière sur les prix pourrait s'accroître au cours du premier semestre de 2015 », prévient même l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Les raisons d'une chute.

La crise économique: une demande qui s'écroule

Comme tout marché, celui du pétrole obéit à la loi de l'offre et de la demande. Or l'appétit de l'ogre chinois se tarit. Pour la première fois depuis juin 2002, Pékin a baissé la semaine dernière ses taux d'intérêt pour tenter de stimuler une croissance, autour de +7 %, qui s'éloigne des années de hausse à deux chiffres du PIB. Et que dire des autres poids lourds du monde dit émergent? Le Brésil flirte avec la récession, l'Inde décroche, la Russie s'enfoncé dans les crises... « Entre 1986 et 2004, les prix du baril oscillaient entre 20 et 40 dollars avec un marché excédentaire, rappelle Thomas Porcher, professeur en marché des matières premières à l'ESG-Management School. Puis, entre 2004 et 2014, le marché a été tiré par la demande des émergents, mais ceux-ci décrochent aujourd'hui. » Et, du côté des pays développés, si les États-Unis ou la Grande-Bretagne relèvent un peu la tête, la déflation guette les autres grandes puissances, de l'Allemagne au Japon, en passant par la France.

Et, comme toute matière première, celle du pétrole obéit aussi aux lois de la finance et de la spéculation. Ainsi, l'énorme masse d'argent (4400 milliards de dollars) déversée dès 2010 dans les circuits de l'économie américaine par la Fed — la politique d'assouplissement monétaire quantitatif — aurait en partie servi à des traders pour gonfler artificiellement les cours, notamment lorsqu'ils spéculent sur les marchés à terme. Mais la mise à l'arrêt, fin octobre, de la planche à billets américaine a sifflé la fin de cet argent facile. « Pas sûr, nuance Jean-Marie Chevalier, spécialiste de l'énergie. Il y a eu moins de spéculation qu'en 2010 et la surliquidité provoquée par les banques centrales a surtout déstabilisé les devises des pays émergents. »

Le puzzle géopolitique: le pétrole, arme de guerre?

Mais pourquoi, malgré les crises au Proche-Orient, en Irak, en Libye et en Syrie, malgré la guerre larvée entre la Russie et l'Ukraine, le pétrole ne flambe-t-il pas? « Il y a probablement un axe entre Riyad et Washington pour torpiller les finances publiques de Moscou, dont les revenus du pétrole représentent 50 % du budget de l'État russe », estime Philippe Chalmin. C'est d'ailleurs la thèse du complot agitée par la Russie, le Venezuela ou l'Iran.

Le pétrole comme arme de guerre économique? La thèse, depuis le choc pétrolier de 1973, n'est pas nouvelle. Sauf que la bipolarité Nord-Sud est aujourd'hui plus trouble et plus complexe dans une planète mondialisée. Certes, l'OPEP, créée en 1960 lorsque le baril valait 5 dollars, est toujours là. Mais le cartel ne pèse plus que le tiers de la production mondiale d'or noir. Et il semble plus divisé que jamais. Le statu quo retenu au terme de la réunion du 27 novembre est venu amplifier la chute des cours.

A ce puzzle diplomatique s'ajoute un risque

de déflagration économique et sociale à venir. Évidemment, un pétrole abordable allège les factures énergétiques des pays consommateurs, mais elle risque aussi de compliquer la situation budgétaire des producteurs. « C'est une catastrophe pour l'Irak, le Nigeria et le Koweït, mais aussi pour le Kenya et la République démocratique du Congo, qui, tous ou presque, ont bâti des budgets sur un prix du pétrole nettement surestimé », dit Jean-Marie Chevalier. Des pays qui, contrairement à l'Arabie, ont très peu de réserves en dollars. Et qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs dépenses publiques. Une catastrophe, aussi, pour les avocats sans frontières de l'urgence climatique qui militent pour une nouvelle économie décarbonée.

La guerre des pétroles: le « non traditionnel »

Traditionnel versus non traditionnel: une nouvelle bataille semble s'esquisser. Qui est, depuis octobre, le premier producteur mondial de pétrole? Plus l'Arabie saoudite, pas la Russie, mais bien les États-Unis. Un leadership temporaire, pronostique l'AIE, « mais que personne n'avait vu venir et qui change la donne », rappelle Olivier Jakob, directeur du cabinet Petromatrix. Par quel miracle? La révolution du pétrole non traditionnel.

Grâce à la fracturation hydraulique, les États-Unis ont dopé leur production de pétrole de schiste, au point d'en exporter désormais. Une baston à l'échelle planétaire, au nom de l'indépendance énergétique. Oublié, le point à partir duquel la planète a consommé plus de la moitié de ses réserves mondiale de brut et qui a été atteint en 2008, selon l'AIE, pour le pétrole traditionnel? Pas sûr. Ce qui est certain, c'est que, sans même évoquer la concurrence des sources d'énergie renouvelables, la vague de pétrole cher au début du millénaire a favorisé des investissements massifs et des avancées techniques dans la recherche pétrolière: sables

bitumineux de l'Alberta, pré-sal brésilien, offshore africain... Et, évidemment, huile et gaz de schiste américains.

« Les États-Unis produisent désormais 12 millions de barils par jour, explique Philippe Chalmin, professeur à l'Université Paris-Dauphiné. Cela aurait dû provoquer un ajustement de la production d'autres pays, comme l'Arabie saoudite. » Mais Riyad n'a pas bronché. D'où une offre « surabondante » qui pèse sur les cours du brut: « Les Saoudiens ne veulent sans doute pas que les prix soient trop élevés, pour éviter le développement du pétrole non traditionnel », estime Thomas Porcher. Pour beaucoup d'analystes, difficile de faire du profit dans des forages coûteux non traditionnels si le baril reste durablement autour de 70 dollars. Les Saoudiens, eux, ont des frais d'extractions « défilant toute concurrence, autour de 10 dollars », avance un expert.

Vexé d'avoir été détrôné, Riyad mise sur le temps. La durée de vie des gisements de schiste est en effet « plus faible que celle des gisements traditionnels », rappelle Porcher. Un gisement traditionnel peut produire pendant 25 ans. Un gisement de pétrole de schiste ne produit pas pendant plus de cinq ans et chute dès la deuxième année. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on assiste à une vague de concentration dans le secteur, histoire de trouver des économies d'échelle.

Alors, la baisse, pour combien de temps? Un consensus se dessine pour estimer que le baril devrait vite renouer avec les 90 dollars. De quoi apaiser les tensions actuelles chez les producteurs de pétrole traditionnel et non traditionnel. Une chose est sûre, de l'aveu de Fatih Birol, économiste en chef de l'AIE: quoi qu'il en soit, la tendance reviendra nécessairement à la hausse du prix de l'or noir.

Libération

Les perdants de la chute des cours

En décidant, jeudi, de ne pas réduire leur production de pétrole, les 12 pays membres de l'OPEP ont accepté que s'accroisse la chute des cours de l'or noir entamée depuis le début de l'été. Vendredi, à l'ouverture à New York, le baril de pétrole WTI a ouvert en baisse de 4,85 dollars par rapport à mercredi soir. Les marchés étaient fermés jeudi en raison de l'Action de grâce. Il a terminé en forte baisse (-7,54 \$), à 66,15 \$. A Londres, le baril de Brent avait ouvert en dessous de 72 dollars vendredi matin, après avoir perdu jusqu'à 6,50 dollars jeudi. Depuis la mi-juin, les cours se sont effondrés de 35 %. Les observateurs n'entendaient pas, à court terme, de facteurs susceptibles d'inverser la tendance.

Les compagnies pétrolières à la peine

La baisse des cours du pétrole peut menacer certains investissements très coûteux et les approvisionnements à moyen terme. « Certains groupes pétroliers reconsidèrent leur participation à de gros projets, du Canada à l'Angola, prévient l'AIE. Les retards ou les réductions de coûts affecteront les perspectives d'approvisionnement à plus long terme, plutôt que la production à court terme. »

Aux États-Unis, les compagnies pétrolières n'ont pas été dissuadées d'investir par la chute des cours. Dans certaines régions, la productivité a augmenté notamment grâce à la réduction de la durée des forages, et le coût d'extraction du baril d'huile de schiste n'excède pas 50 dollars. Mais certaines compagnies ont annoncé qu'elles feraient moins de forages en 2015.

Instabilité politique pour certains pays

La chute des cours accroît les risques d'instabilité dans des pays exportateurs de pétrole incapables de financer leur politique sociale. C'est le cas du Venezuela, du Nigeria, de l'Irak, de l'Iran, de l'Algérie et de la Libye, où le « prix d'équilibre » pour boucler le budget se situe très au-dessus de la barre des 100 dollars le baril. On comprend pourquoi ils ont plaidé, à Vienne, pour des mesures vigoureuses, contrairement aux pétromonarchies du Golfe qui ont les poches bien plus profondes.

La Russie, particulièrement exposée

Le budget russe dépend pour plus de la moitié des recettes issues des hydrocarbures. Or cette chute des cours du brut se conjugue à la fuite massive des capitaux depuis un an et aux sanctions prises par les Occidentaux pour punir Moscou de ses interventions armées en Ukraine. Selon certains analystes, l'Arabie saoudite cherche à maintenir des prix bas pour dissuader la Russie (et la Chine) d'investir dans leurs réserves de pétrole de schiste, plus coûteux à exploiter.

L'effet déflationniste

Cette baisse des cours peut aussi réduire l'inflation dans des proportions excessives. S'il est limité en Europe, où le poids de la fiscalité sur les carburants réduit ces tensions déflationnistes, le risque est bien réel ailleurs. « D'où, selon M. Artus, un risque de hausse des taux d'intérêt réels et de déflation dans certains pays. »

Le Monde

La période de réchauffement

MICHEL DAVID



Il ne fait aucun doute qu'une véritable passion de l'indépendance anime Pierre Karl Péladeau. Son poing brandi durant la campagne électorale était peut-être maladroit, mais il traduisait parfaitement son sentiment.

On peut le comprendre de vouloir éviter le piège de l'échéancier référendaire, qui a toujours empoisonné la vie des chefs péquistes, mais il a bien compris que le PQ ne pourra pas se présenter devant l'électorat sans dire clairement s'il y aura ou non un référendum dans le premier mandat.

La souveraineté a beau être son « unique objectif », il ne voudra pas plus que ses prédécesseurs se lancer dans un référendum s'il n'a pas la conviction que les « conditions gagnantes » seront au rendez-vous. Il fera tout en son pouvoir pour les réunir, mais un échec ne peut être exclu.

À moins d'annoncer qu'il démissionnera plutôt que de diriger un « bon gouvernement » provincial, il devra expliquer ce qu'il fera pendant quatre ans, à part préparer un hypothétique référendum pour le mandat suivant. De leur côté, les progressistes du PQ, qui semblent prêts à l'élire en se bouchant le nez si la souveraineté est à la clé, devront aussi se demander s'ils pourraient vivre avec PKP sans référendum.

◆ ◆ ◆

Jeudi, M. Péladeau a pris plaisir à entretenir les étudiants de l'Université de Montréal de sa période gauchiste à Paris. Il a été moins disert sur ses années à la direction de Québecor et a passé complètement sous silence les relations de travail exécrables qui les ont marquées. D'ailleurs, cela ne semblait pas intéresser les étudiants, qui ne l'ont pas questionné sur le sujet.

Le bilan de M. Péladeau est cependant trop lourd pour qu'on prenne pour argent comptant son soudain engouement pour le « modèle québécois » et son souci jusque-là inconnu de préserver le « filet social ». Il ne se fait pas prier pour dénoncer « l'austérité » imposée par le gouvernement Couillard et il conteste le sombre diagnostic sur l'état des finances publiques qu'a posé le vérificateur général, mais il refuse de dire si le retour à l'équilibre budgétaire devrait être retardé pour éviter que les plus démunis n'en fassent les frais.

Dans ses (très) brèves rencontres avec les journalistes, il ne lui est pas difficile de s'en tenir à des généralités. Il peut également faire la sourde oreille aux apostrophes des autres

Les progressistes du PQ pourraient-ils vivre avec PKP sans référendum?

partis. Il sera plus délicat de servir les mêmes lieux communs aux militants péquistes qui assisteront aux débats entre les candidats au leadership.

À la notable exception de Jean-François Lisée, on ne peut pas dire que ses adversaires ont été très mordants jusqu'à maintenant. Le souci de ne pas écorcher le « sauveur », ou de ne pas déplaire au futur chef, ne devrait cependant pas priver non seulement les militants péquistes, mais aussi l'ensemble des Québécois des précisions qu'ils sont en droit d'attendre du grand favori.

◆ ◆ ◆

La Charte de la laïcité a occupé trop de place dans l'espace public pour que M. Péladeau se contente de déplorer la fin prématurée du débat en commission parlementaire. Devant les étudiants de l'Université de Montréal, il a effleuré le sujet en évoquant « l'ouverture d'esprit des Québécois », mais la question est de savoir s'il est pour ou contre l'interdiction du port de signes religieux par les employés de l'État.

Il est facile de s'attirer la faveur des étudiants en faisant miroiter la gratuité scolaire. Il lui faudrait cependant préciser quel serait cet « encadrement » qu'il estime nécessaire. Jacques Parizeau a déjà dit qu'il est favorable à la gratuité, mais que cela supposerait que l'accès aux universités serait beaucoup plus restreint qu'il ne l'est actuellement.

Parce que son gouvernement était minoritaire, Pauline Marois avait renoncé à étendre les dispositions de la loi 101 au cégep, comme les militants péquistes l'avaient résolu au congrès d'avril 2011, ce que la CAQ n'aurait jamais accepté. M. Péladeau y est-il favorable?

Si François Legault avait immédiatement saisi la balle au bond, les libéraux avaient été un peu bouculés par la sortie de Jean-François Lisée sur le conflit d'intérêt que crée le contrôle qu'il exerce sur l'empire médiatique de Québecor. Ils auraient préféré entendre que M. Péladeau soit élu chef avant d'entreprendre son procès. Ils ne voient conséquemment aucune urgence à trouver le forum approprié.

De Dakar, le premier ministre Couillard a indiqué qu'il entendait laisser au PQ tout le loisir de choisir son nouveau chef sans s'inviter lui-même dans le débat. C'est seulement ensuite que la vraie partie va commencer. M. Péladeau peut donc considérer les prochains mois comme une simple période de réchauffement. Il semble d'ailleurs en avoir grand besoin.

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

PROJET DE LOI 20 SUR L'ACCÈS AUX SOINS

Indispensable bâton

Un constat d'échec des années Couillard-Bolduc: voilà comment on doit résumer le projet de loi 20, déposé vendredi par Gaétan Barrette. Depuis 2003, on a multiplié les incitatifs coûteux — des carottes —, sans jamais obtenir, en matière d'accès aux soins, de résultat satisfaisant. M. Barrette a le courage d'annuler la « prime Bolduc », de mettre fin au coûteux programme de procréation assistée et, surtout, de brandir le bâton pour inciter à la productivité. C'est louable, c'est bienvenu. Mais applicable?

Gaétan Barrette a la franchise brutale, on le sait. Parfois, c'est nécessaire. Vendredi par exemple, lors de la présentation du projet de loi 20, il a lancé: « Nous avons, dans les dernières années, tenté quoi [pour améliorer l'accès]? On a tenté d'augmenter le nombre [de médecins], ça n'a pas marché; on a tenté de négocier [...] des augmentations [de salaires] substantielles, ça n'a pas [amélioré l'accès aux soins]; on a essayé des incitatifs, ça n'a pas marché. »

M. Barrette a raison. Et les Québécois en ont marre de payer pour un système de santé où obtenir un rendez-vous avec un médecin relève souvent du tour de force. Où il faut prendre rendez-vous dans les cliniques sans rendez-vous. Et où beaucoup de médecins ont profité des gargantuesques hausses de salaires (négociées par M. Barrette) pour travailler moins, donner moins de soins. Alors que d'autres — comme Yves Bolduc — acceptaient de prendre en charge plus de patients (bref faire leur travail!), mais à condition seulement de recevoir des primes. Le projet de loi 20 abolit d'ailleurs la fameuse prime Bolduc et c'est tant mieux.

Car un système humain ne peut fonctionner uniquement avec des carottes. Il faut aussi la menace du bâton.

Si les chiffres du ministre sont fondés (ce dont certains doutent), on ne peut continuer à tolérer que les membres d'une profession aussi essentielle, mais qui nous coûte si cher collectivement, continuent à être si peu productifs. « 59 % des médecins de famille travaillent moins de 175 jours, pour une moyenne annuelle, pour ces 59 %, de 117 jours », a affirmé M. Barrette.

Quant aux spécialistes, plusieurs d'entre eux profitent d'une « rémunération mixte » où l'introduction de forfaits les a carrément incités à réduire leur productivité de 30%.

Il faut absolument sortir de cette logique où les contribuables donnent toujours plus (la santé représentera bientôt 50% du budget du Québec) alors qu'ils reçoivent toujours moins. C'est précisément ce qu'entend faire le projet de loi 20 en instaurant des cibles que les praticiens devront respecter (nombre minimal d'heures, nombre minimal de patients, surveillance de l'assiduité) sans quoi ils seront sanctionnés. Cette coercition est nécessaire.

Sera-t-elle applicable? La mesure du taux d'assiduité sera-t-elle fonctionnelle? Du reste, les associations de médecins ont déjà commencé à constituer leurs barricades. Tout n'est pas de leur faute, bien sûr: pour opérer, par exemple, un chirurgien a besoin d'avoir accès à une salle d'opération. (Mais s'ils n'avaient pas accaparé les budgets avec leurs plantureuses augmentations, peut-être en resteraient-ils un peu pour le reste!) Chose certaine, s'ils croient aux beaux principes vantés dans leurs publicités télévisées, ils devraient faire un effort pour améliorer l'accès, plutôt que de se précipiter devant les tribunaux.

Quant à l'autre portion du projet de loi 20 mettant fin au programme de procréation assistée, elle est aussi bienvenue. Ce programme avait été implanté par Yves Bolduc sans études préalables, sans consultation large et prenait des allures de « bar ouvert ». Toutefois, que vient faire ce sujet en question dans le projet de loi? La technique du projet de loi mammoth, où l'on amalgame toutes sortes de questions sans liens, est une pratique législative méprisante pour les parlementaires; et risquée. Il devrait donc être scindé.

COUR SUPRÊME

Retour au passé

Le premier ministre Stephen Harper vient de nommer M^e Suzanne Côté à la Cour suprême. Une nomination heureuse, selon toutes les apparences, en raison de la qualité du parcours professionnel de cette avocate et du fait qu'avec son arrivée, le plus haut tribunal canadien redevient quasi paritaire avec quatre femmes sur ses neuf membres.

Il faut regretter par contre le processus secret et fermé de nomination retenu ici par les conservateurs. Alors qu'ils étaient dans l'opposition, ils étaient pourtant de ceux qui réclamaient haut et fort un processus transparent que le gouvernement libéral de Paul Martin mit en place en 2005. Furent alors rendus publics les critères de sélection. Le candidat retenu par le gouvernement à la suite des recommandations d'un comité consultatif devait en bout de course comparaître en comité parlementaire.

Ce processus est maintenant chose du passé. Le ministre de la Justice, Peter MacKay, l'a confirmé, il se contentera désormais de mener des consultations privées auprès de qui il veut, dont les provinces concernées. Sa démarche se résume à écouter les suggestions qu'on lui fait, rien de plus. C'est le retour à la prérogative royale du premier ministre de nommer qui il veut. Déjà, il avait procédé ainsi pour la nomination du juge Clément Gascon après celle ratée de Marc Nadon. On avait cru que cela serait l'exception à la règle, mais la nomination de M^e Côté confirme que l'on revient 10 ans en arrière.

Les raisons qui en 2005 avaient poussé les parlementaires à vouloir rendre transparent le processus de sélection des juges à la Cour suprême sont pourtant plus valables que jamais. Essentiellement, elles se résument à une question de confiance des justiciables envers l'arbitre suprême de leurs différends. On s'attend à retrouver à ce tribunal les juristes les plus compétents du pays et qu'il soit dans sa composition représentatif de la société canadienne et de ses valeurs. Il ne faut pas que l'on ait le sentiment que la Cour suprême est, selon la formule de l'ancien premier ministre Maurice Duplessis, « comme la tour de Pise qui penche toujours du même côté ».

Le pouvoir de nomination que détient le premier ministre canadien est excessif en ce qu'il n'est soumis à aucun contrôle. Les premiers ministres, quelles que soient leurs couleurs, en font un usage partisan, y compris dans le domaine judiciaire. Dans le cas de la Cour suprême, la tentation est d'en faire un usage idéologique. Dans une démocratie moderne, la transparence devrait aller de soi. Sous l'actuel gouvernement, bien des choses ne vont pas de soi. Malheureusement, il faudra reprendre le travail de zéro pour assurer cette transparence.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

« L'INDÉPENDANCE RENDRA LES QUÉBÉCOIS PLUS RICHES »



LETTRES

Le gouvernement méprise le monde rural

Mépris envers le monde rural, donc 80% du territoire du Québec, mépris de l'intelligence des ruraux qui, depuis plus de 20 ans, se sont donné des outils (instances, conseils, CLD, Politique nationale de la ruralité) qui ont permis à plusieurs communautés de se redynamiser et d'avoir une grande fierté. Ce gouvernement renie l'existence du monde rural ainsi que le savoir et l'expertise acquis depuis les états généraux de 1991 et soutenus par les gouvernements, tous partis confondus! Est-ce que le monde rural et ses leaders ont le courage de se lever debout?

Jacques Proulx
 Le 27 novembre 2014

Deux poids, deux mesures...

Pourquoi le principe de l'utilisateur-payeur fait-il pousser de hauts cris à nos gouvernements provinciaux et municipaux quand il s'agit de faire payer ponts et routes par ceux qui les utilisent, mais ne les fait pas broncher dès lors qu'il s'agit des transports en commun, qui sont pourtant, l'inévitable avenir contre les conséquences de ceux qui abusent depuis trop longtemps des combustibles fossiles? Comment se fait-il que celles et ceux qui ont décidé d'abandonner l'auto et d'utiliser les transports en commun autant qu'il est possible et malgré l'incroyable retard de développement qu'ils affichent sur la plupart des pays dits « développés », soient sans arrêt sollicités pour tenter de renflouer des caisses que les gouvernements devraient abondamment pourvoir plutôt que celles des construc-

teurs d'auto, des cimenteries, des faiseurs de pipelines et des pétroliers dont on sait qu'ils n'en ont aucunement besoin et qu'ils nuisent — à court terme désormais — à l'humanité entière? Va-t-on continuer d'accepter d'être ainsi rançonnés par des sociétés de transports publics sous-alimentées parce que justement elles sont publiques et qu'a priori, l'objectif premier d'un service public n'est pas d'être rentable à tout prix? C'est encore et toujours les plus défavorisés qui vont écopier de difficultés supplémentaires face à ces augmentations. Or qui n'a plus les moyens d'être mobile dans la société d'aujourd'hui est comme un enterré vivant. Merci Messieurs Couillard, Coderre, et autre Schnobb de contribuer activement à enterrer vivants étudiants, retraités et tant d'autres.

Denis Lavalou
 Montréal, le 27 novembre 2014

REVUE DE PRESSE

L'ère et l'art du mensonge

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Hausser les tarifs des CPE de 7\$ à 9\$ en deux ans aurait marqué une hausse « trop raide, trop soudaine pour les contribuables », avait affirmé Philippe Couillard au moment où le Parti québécois jonglait avec cette idée. D'où un certain étonnement quand celui qui promettait une simple indexation des tarifs a finalement décidé de les tripler dans certains cas.

Un étonnement qui a excédé les frontières du Québec pour nourrir quelques chroniques dans le ROC. En éditorial, le *Globe and Mail* a parlé d'une « sacrée promesse brisée ». Ceux qui ont voté pour les libéraux ont raison de se sentir lésés, estime le journal, qui déplore que des promesses ainsi piétinées contribuent à miner la confiance du public dans le processus démocratique.

Mais, aussi importante soit la trahison, elle était inévitable, ajoute le *Globe*. L'équipe éditoriale trouve logique que les frais de garderie fluctuent en fonction des revenus et elle pense que Thomas Mulcair devrait considérer cette idée s'il était appelé à mettre en place son programme national.

Le *Globe and Mail* note que les familles québécoises paient parfois cinq fois moins que d'autres Canadiens pour les services de garde. Même avec les ajustements prévus, les Québécois demeureront privilégiés, note-t-on. Un programme abordable doit tout de même être financièrement viable; or le modèle actuel ne l'est pas.

D'où l'importance de se poser une question fondamentale, dit le *Globe*. Est-il plus important de maintenir un tarif unique « idéaliste » qui met le programme en jeu ou de s'assurer que les familles à faibles revenus aient accès à un programme abordable financé entre autres par les contributions des plus riches? La promesse brisée de Couillard a injecté un peu de réalisme dans ce débat, conclut-on.

Dans le *National Post*, Andrew Coyne rappelle à quel point les promesses

brisées sont légion en politique. L'art du mensonge est devenu courant, et plus que jamais dans ce qui ressemble à une ère du mensonge, suggère-t-il.

Il cite le cas du gouvernement de Greg Selinger (NPD) au Manitoba, qui avait promis de ne pas augmenter la taxe de vente... ce qu'il a évidemment fait. Même chose avec les libéraux de Dalton McGuinty en Ontario et de Gordon Campbell en Colombie-Britannique. Sans oublier Darrell Dexter (NPD) en Nouvelle-Écosse, ni tous les gouvernements des dernières décennies à Ottawa (comme le rappelle Coyne, Jean Chrétien n'avait-il pas promis d'abolir la TPS?). La plupart du temps, on ne parle pas de petits mensonges, mais d'éléments situés au cœur des plateformes électorales.

Bien sûr, la politique n'a jamais été le lieu propice à l'expression d'une absolue honnêteté, dit le chroniqueur. Mais il reste qu'il y a des limites qui sont allègrement bafouées depuis quelques années: les mensonges sont pires, plus extrêmes, plus effrontés, affirme Andrew Coyne. Et plus personne ne s'en cache — notamment parce qu'il n'y a pas de conséquences.

Alors qu'il y a des lois qui empêchent de mentir à plusieurs niveaux (justice, affaires, etc.), les politiciens disent ce qu'ils veulent et se dédisent ensuite. Cela fait en sorte que la population tient maintenant pour acquis qu'à peu près tout le monde ment, ce qui n'est pas exactement bon pour la vie démocratique du pays, indique Coyne.

PKP

Autre dossier québécois qui a eu des échos dans le ROC: l'entrée officielle de Pierre Karl Péladeau dans la course à la chefferie du Parti québécois, jeudi. Chroniqueur pour le *National Post*, Kelly McParland a écrit vendredi qu'il ne comprend pas ce que les péquistes trouvent à l'ex-dirigeant de Québecor, qui n'aurait pour lui qu'un bon taux de notoriété.

Pour le reste, le mariage entre le PQ et

PKP étonne McParland. Voilà un parti syndical prêt à choisir comme chef une personne détestée des syndicats, note-t-il. Un parti populiste qui aura pour chef un choyé parmi les choyés. Un parti qui aurait besoin d'un politicien habile et expérimenté, mais qui semble prêt à tenter le coup avec un nouveau venu qui a prouvé, poing à l'appui, qu'il manquait de flair.

Pour McParland, Pierre Karl Péladeau est une sorte de Donald Trump québécois: deux êtres portés par un ego qui leur fait perdre contact avec la réalité. Il déplore aussi que Péladeau refuse souvent de répondre aux questions des médias, trop habitué qu'il est à dicter aux autres ses manières de faire.

Pétrole

Dans le *Globe and Mail*, Gary Mason est revenu vendredi sur les divisions que provoque le projet d'Énergie Est de TransCanada. Selon lui, les premiers ministres de l'Ontario et du Québec n'ont pas d'autre choix que d'avancer prudemment dans ce dossier: la population est divisée et ses préoccupations sont légitimes. Tout politicien qui se respecte doit tenir compte de ces craintes, écrit Mason.

Mais, plus largement, il estime qu'il serait temps que le Canada tienne un véritable débat sur le pétrole et les oléoducs. Les enjeux sont importants — écologiques et économiques — il y a des arguments valables chez les opposants et chez les partisans. Le sujet est assez crucial pour être débattu de manière élargie, pense-t-il. Sur tout, en attendant, le pétrole continue à circuler à travers le pays, et souvent par train. Ce qui n'est pas nécessairement rassurant, dit-il.

Sur Twitter: @gbcote

Le Devoir

Les articles originaux sont liés aux versions numériques de ce texte.

IDÉES

SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

L'Ebola et les failles des systèmes de santé

Texte collectif de représentants d'ONG canadiennes*

Aujourd'hui, le premier ministre Harper et son ministre Christian Paradis se sont joints aux dirigeants des 57 nations francophones du monde au Sommet de la Francophonie, en Afrique de l'Ouest, où ils discuteront des enjeux auxquels leurs pays font face. La pire épidémie d'Ebola de l'histoire fera ombrage au sommet de cette année. Jusqu'à maintenant, plus de 15 000 personnes ont été infectées et plus de 5000 sont décédées. Tandis que les taux d'infection en Guinée et au Liberia se sont stabilisés, le taux de transmission en Sierra Leone est « intense », avec 168 nouveaux cas rapportés en une seule semaine, selon l'Organisation mondiale de la santé. Bien que la stabilisation des taux de transmission dans deux des trois pays affectés soit une bonne nouvelle, il est encore bien trop tôt pour déclarer que l'épidémie est maîtrisée, encore moins terminée. Les dirigeants présents au Sommet de la Francophonie doivent engager les fonds et le personnel nécessaires pour mettre fin à l'épidémie.

Du reste, il n'est pas trop tôt pour poser la question difficile des causes de l'éclatement et de ses modes de propagation. Quelles étaient les faiblesses sous-jacentes, autant dans les systèmes de santé qu'au point de vue de la santé des individus, qui ont attisé les flammes de l'incendie?

Le virus Ebola a tragiquement démontré les répercussions que peuvent avoir des budgets de santé insuffisants et des lacunes sur le plan des services de santé de base. Des systèmes de santé déjà déficients sont décimés par la crise d'Ebola, et les femmes et les enfants sont les plus vulnérables dans cette situation. Avant l'éclatement, en Guinée, une femme sur 150 mourait chaque année en cours de grossesse ou d'accouchement; un des taux de mortalité maternelle les plus élevés du monde. Et la mortalité infantile était également très inquiétante, une mère sur 10 portant en terre son bébé — une réalité d'autant plus tragique que ces bébés meurent de causes faciles à prévenir, comme la malaria, la pneumonie et la diarrhée.

Tandis que, de façon compréhensible, les ressources limitées sont redirigées pour répondre à la crise d'Ebola, les autres services de santé — comme les soins prénataux ou d'obstétrique, l'immunisation et le traitement de maladies infantiles — sont extrêmement limités. Les taux de mortalité maternelle ont grimpé depuis le début de l'éclatement. On estime qu'une femme sur sept pourrait faire face à des complications potentiellement fatales liées à la grossesse, à cause du manque d'accès à des soins de santé. L'impact sur la santé des nouveau-nés et des enfants est également alarmant. Au Liberia, 97 pour cent des bébés recevaient leurs vaccins de routine avant l'épidémie d'Ebola. Maintenant, à cause d'un manque d'accès et parce que les gens ont peur de se rendre dans les centres de santé, seulement 27 pour



Un centre de traitement de la fièvre Ebola en Sierra Leone

ASSOCIATED PRESS — SAVE THE CHILDREN UK

cent des bébés reçoivent ces vaccins qui peuvent leur sauver la vie.

La crise d'Ebola a non seulement profondément endommagé les systèmes de santé fragiles des trois pays affectés, elle a aussi des effets dévastateurs sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les enfants et les familles n'ont simplement pas assez d'aliments nutritifs à manger. Les taux de malnutrition dans les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest sont parmi les plus élevés du monde: 19 millions d'enfants présentent un retard de croissance — ce qui veut dire qu'ils ne grandissent pas à un rythme normal et qu'ils risquent fortement de mourir de problèmes liés à la malnutrition. Avec les taux actuellement prévus d'infection par Ebola, le Programme alimentaire mondial estime que près de trois millions de personnes manqueront d'aliments nutritifs d'ici le 15 mars 2015. Semblablement, l'OMS a averti que 75 000 Africains de l'Ouest pourraient mourir de malnutrition par suite de la crise d'Ebola, alors que ces enfants et ces familles, qui vivent déjà dans un état d'insécurité alimentaire chronique, sont poussés au-delà de tout retour. Des systèmes de santé déficients et une pénurie d'aliments de base exacerbent l'impact de l'éclatement d'Ebola — exposant plus d'enfants et de femmes au risque d'une mort facilement évitable.

Le Canada est un chef de file dans la cause des enfants et des mères depuis le lancement de l'Initiative Muskoka pour la santé maternelle, néonatale et infantile, au Sommet du G8 en 2010. En travaillant avec les gouvernements et les partenaires locaux dans les pays en développement et avec la société civile canadienne, l'Initiative Muskoka contribue à l'amélioration des systèmes de santé et à une meilleure nutrition — des efforts qui préviendront les urgences de tous les jours, en plus d'aider à contenir et à arrêter des crises comme

celle d'Ebola.

Nous appelons les dirigeants de la Francophonie à travailler avec le Canada pour éviter qu'une crise médicale de cette ampleur ne se reproduise. Tous les pays de l'Union africaine doivent augmenter leurs investissements en santé afin qu'ils atteignent 15 pour cent de leur budget annuel pour que les systèmes de santé soient performants et pour que les communautés soient protégées lorsque des crises frappent. Tous les dons devraient servir à aider les gouvernements à mettre en place des systèmes de santé efficaces et résilients qui garantissent un accès universel aux soins de santé, particulièrement pour les femmes, les nouveau-nés et les enfants les plus vulnérables.

Il n'y a pas de remède contre Ebola. Il n'y a pas de vaccin pour le prévenir. Des systèmes de santé publique efficaces, des soins de santé de base accessibles et une bonne nutrition sont les meilleurs outils que nous ayons.

*Rosemary McCarney, Dorothy Shaw, David Morley, Dave Toycon, Jennifer Blake, Patricia Erb, Khalil Sharif, Peter Singer, Joel Spicer, Stanley Zlotkin. Ils représentent les organisations suivantes: le comité de direction du Réseau canadien sur la santé maternelle, des mères, des nouveau-nés et des enfants; Fondation Aga Khan Canada, Grands défis Canada, Plan Canada, Initiative sur les micronutriments, Aide à l'enfance Canada, Société canadienne des obstétriciens et des gynécologues, Hôpital des enfants malades, UNICEF Canada, Université de la Colombie-Britannique, Vision mondiale Canada (représentant plus de 80 organisations de la société civile qui travaillent à l'amélioration de la santé maternelle et infantile)

La liste complète des signataires est publiée sur le site Web et l'application tablette du *Devoir*

Garde-fous

DAVID DESJARDINS



La liberté, à force d'en jouir sans trop y goûter, devient-elle une abstraction? Disons que c'est un peu comme pour tout ce qu'on tient pour acquis et dont l'apparente permanence finit par avoir raison de notre vigilance. On oublie que ces choses sont parfois précieuses. Et fragiles aussi.

Ou peut-être est-ce que chaque fois qu'on entame un peu l'intégrité de cette liberté, en nous disant que c'est pour notre bien, nous ne voyons simplement pas la différence? Les jours qui suivent l'adoption de lois plus ou moins liberticides ne sont pas différents des précédents. Alors on s'habitue à ces brèches. On en vient même à opposer à ceux qui s'en indignent que si on n'a rien à se reprocher, alors pourquoi ne pas laisser le gouvernement fouiller comme bon lui semble?

C'est pour notre sécurité, après tout.

Sauf que la liberté n'est pas une abstraction. Et les garde-fous que nous lui avons donnés ne défendent pas qu'un principe lointain. Ils évitent que, en cas de dérapage, nous quittions la route. Parce que, derrière ce rempart, le précipice existe. L'Histoire connaît par cœur les coûts de chacune des dégringolades de l'humanité jusque tout en bas. Autant de récits qui se conjuguent encore trop souvent au présent et nous intimement de faire preuve de la plus grande prudence.

Et que faisons-nous? Exactement l'inverse.

En sortant de la projection de l'incontournable *CitizenFour*, de Laura Poitras, qui relate de l'intérieur la dénonciation par Edward Snowden de l'espionnage systématique des communications numériques par la National Security Agency (NSA), on a un peu envie de mettre des baffes à tous les clowns qui prétendent que la vie privée est soluble dans la sécurité.

On apprend dans le film que plus d'un million de personnes figureraient sur une des listes de surveillance américaines. Et puis on nous y redit ce qu'on savait déjà mais qui ne semble pas nous avoir trop émus la première fois. Soit l'aisance avec laquelle le gouvernement américain surveille ses propres citoyens et ceux de partout ailleurs, son accès facilité par la plupart des compagnies de communications électroniques (de Verizon à Google) qui ouvrent grandes leurs portes à la surveillance systématique de la NSA.

Résultat? Zéro scandale, sinon dans les médias. Faut dire que nous sommes plutôt nombreux à déjà bazararder notre existence numérique au profit de compagnies qui se réjouissent de notre absence de scrupules (comme le démontre une étude qu'évoquait le collègue Fabien Deglise mercredi) pour mieux sonder nos banques d'amis, nos intérêts, nos recherches en ligne, nos achats, l'ensemble des applications que nous utilisons, tout cela dans le but de mieux nous connaître pour nous vendre bien ficelés et préemballés à leurs clients. C'est un pacte que nous avons accepté. La gratuité contre la vie privée. L'amplificateur d'ego des réseaux sociaux en échange d'un principe sacré.

C'est d'abord dans la vanité que se dissout notre liberté.

L'autre raison qui éteint toute indignation, c'est que nous ne parvenons pas à imaginer ce qui adviendrait si le gouvernement utilisait ces informations qu'il peut recueillir en parfait accord avec ces compagnies pour les retourner contre nous.

Parce que cela semble impensable. Et aussi, on y revient toujours: nous croyons qu'il n'existe aucun danger si nous n'avons rien à nous reprocher.

On n'est pourtant plus très loin de basculer dans les fantasmes des paranoïaques avec le projet de loi récemment proposé par le ministre Peter MacKay, qui souhaite rendre illégal tout appui à des actes terroristes. Une loi qui existe déjà au Royaume-Uni et qui compromet la liberté d'expression, dans la mesure où il devient passablement difficile de déterminer ce qu'est un acte terroriste et ce qui est un appui à celui-ci.

Comprenez bien qu'il s'agit d'une atteinte au droit de tout dire, y compris des conneries. Y compris que *« les Américains l'ont bien mérité »*, par exemple. Même si c'est odieux.

Imaginez donc ce qui n'est plus si loin. L'odieuse criminalisée. Des gouvernements qui détiennent tous les outils pour étouffer la dissidence. Comme pour tuer dans l'œuf une manif étudiante en arrêtant ses organisateurs, par exemple. Comme pour faire chanter un opposant au régime d'un pays allié.

Vous croyez que je fantasme, que j'exagère? Moi, c'est notre mollesse qui me tue.

Nous sommes prêts à doucement capituler, faisant de la sécurité le refuge de notre non-engagement. Nous refusons l'accident, tout en sachant qu'il se produira tout de même. Nous retirons les garde-fous et nous nous engageons dans la courbe en accélérant et en montant le son de la radio pour éviter de trop penser.

ddesjardins@ledevoir.com

Derrière l'humour, une idéologie

ÉTIENNE BOUDOU-LAFORCE

Québec

Il fallait s'y attendre, la plus récente campagne publicitaire de Sugar Sammy, celle-ci qui se moquant de loi 101 et de notre langue française, a fait réagir. C'était prévu, de l'aveu même de l'agence publicitaire. Ce qui ne l'était peut-être pas par contre, c'est la sortie en bonne et due forme de Samir Khullar (Sugar Sammy) sur la question de la langue française. Pour une rare fois, l'humoriste ne se cachait plus sous le couvert de l'humour — encore que — et affirmait sans détour que la langue française serait surprotégée au Québec, de même qu'il affirmait son amour pour le Canada, « mon pays préféré, c'est le Canada ».

Voici donc que l'homme assume son œuvre et ses visées politiques. Qu'on se le dise, celui qui était dans les jeunes libéraux a déjà affirmé en entrevue qu'il serait plus efficace comme humoriste que comme militant libéral et procanadien. Sa dernière sortie en est la plus éloquent démontstration et s'inscrit parfaitement dans une pratique répétée et insistante d'un « Québec *bashing* » primaire. Par ailleurs, il n'y a pas que M. Khullar qui s'assume dans cette histoire. Nancy Oeswein, la gérante de M. Khullar et présidente d'Auburn Moon Agency, y est allée d'un

« *Go f... yourself* » adressé à Maxime Laporte, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Si M. Khullar affirme avec raison que « les humoristes sont des anthropologues de notre société », il devrait admettre que ces derniers sont également des personnes d'influence qui portent des idées. Lorsqu'il soutient que la langue française serait surprotégée au Québec, et donc qu'il n'y a pas véritablement de problème, que le français se porte bien, ce n'est pas anodin. C'est idéologique. Faut-il rappeler à M. Khullar que le recul du français au Canada et au Québec est statistiquement démontré par maintes études? Citons le « *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec* » (2011) de l'OQLF qui rapporte « une diminution du poids relatif des francophones et une stabilisation de celui des anglophones ». Puis que la loi 101, au fil des années, fût énormément charcutée par différents jugements de la Cour suprême du Canada.

Au final, il faut promouvoir la langue française, mais également la protéger comme il se doit. Et au contraire de ce que peut bien penser M. Khullar, il ne s'agit pas de repli identitaire, mais bien de la survie du français et d'un peuple à moyen et long terme. Pourquoi serait-il anormal de vouloir protéger une culture qui apporte une couleur et une saveur différentes du reste de l'Amérique du Nord?

À la défense de Sammy le Sucré

MARIO SIMARD

Chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi

Je l'aime bien moi, Samuel le Sucré; j'aime son humour parce qu'il me fait penser à Yvon Deschamps. Vous savez cette manière qu'avait Deschamps de nous faire prendre conscience d'un problème social en poussant l'absurdité de ses personnages jusqu'à l'intolérable. À travers les discours du misogynne fini, du raciste bête et du travailleur servile, Deschamps met en lumière l'oppression et la marginalisation vécues par ceux qui ne sont pas du bon sexe, de la bonne race ou de la bonne classe. Eh bien! Pour moi, en critiquant les actions de l'Office de la langue française, Samuel le Sucré défend ceux qui ne sont pas de la bonne langue, les francophones en Amérique du Nord. Oui, oui vous avez bien lu, monsieur Sucré défend la minorité francophone canadienne. Si vous ne vous en êtes pas aperçus, c'est que vous ne comprenez rien à l'ironie.

Au Québec, les anglophones représentent un peu plus de 8% de la population et la part de financement public des établissements universitaires anglophones est de 29%. Il y a 23 établissements de santé anglophones, dont le CUSM qui a coûté approximativement

2,4 milliards. Quand monsieur Sucré incarne l'anglophone méprisant envers les lois linguistiques et le projet souverainiste, il ne le fait sûrement pas pour défendre la minorité anglophone. Il n'est pas bête à ce point. Il le fait par ironie. Il sait qu'au XX^e siècle, les Québécois ont dû se battre pour faire leur place dans une société où le capital et le travail étaient pensés et dirigés par des anglophones pour des anglophones. L'objectif de Samuel le Sucré, à travers sa critique absurde des lois linguistiques, est de faire prendre conscience aux francophones que leur situation est encore précaire au Canada.

Dans sa démarche artistique, il va encore plus loin poussant l'audace jusqu'à nier sa propre identité. En effet, pour bien démontrer la prédominance de l'anglais et le pouvoir qu'exerce cette langue sur les autres communautés linguistiques, il a choisi de changer son propre nom, passant de Samir Khullar à Sugar Sammy. L'ironie atteint là un niveau inégalé qui ferait rougir Deschamps lui-même. Après cela, laisser entendre que Samuel le Sucré est francophone, ce serait une insulte à son intelligence.

En terminant, cher Samuel, je te dirais qu'il faut faire un usage parcimonieux du sucre, à la longue ça fait carier les dents et ça donne mauvaise haleine, en dose trop importante ça peut aussi donner mal au cœur.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héléne Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters); Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants) (pupitre); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PROMOTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

SCIENCES



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Boire pendant la première partie de la grossesse peut provoquer des fausses couches, et boire plus tard affecte le développement du cerveau.

L'ENSEMBLE DES TROUBLES CAUSÉS PAR L'ALCOOLISATION FŒTALE

Entre complexité et ignorance

ISABELLE SOKOLNICKA

Au Québec, une femme sur quatre affirme avoir consommé de l'alcool pendant sa grossesse, selon le plus récent rapport de l'Agence de santé publique du Canada. C'est presque deux fois plus que la moyenne canadienne.

Et pourtant, c'est la seule province où «il n'existe pas de mécanismes de coordination des services et des programmes qui soient formalisés et spécifiques à la problématique de l'ETCAF», comme l'Institut national de la santé publique du Québec l'affirme dans son rapport de 2011. Pas de comité de concertation (comme en Alberta ou en Saskatchewan), pas de plan à long terme (comme au Manitoba) et surtout très peu de subventions: une maigre somme de 23 000\$ par année pour SAFERA, le seul organisme dont la mission est la prévention de l'ETCAF.

La directrice de SAFERA et auteure du livre *Enfant de l'alcool*, Louise Morin, explique que «le SAF est connu depuis 1979 par le ministère de la Santé, mais aucune politique, aucun plan d'action n'a été développé depuis 35 ans pour donner des services de dépistage». Aucune formation n'est offerte au personnel de la DPJ, où le syndrome manque de reconnaissance, et les parents adoptifs sont ainsi laissés à eux-mêmes. «Sans appui, on ne peut pas aller plus loin», affirme M^{me} Morin. *On est fatigué.*

Même si Educ'alcool, dont la mission est de responsabiliser les Québécois quant à leur consommation d'alcool, a mené une campagne de sensibilisation en 2002, celle-ci ne disait pas aux femmes que la consommation d'alcool était dangereuse durant la grossesse. Elle avait plutôt pour objectif «d'inviter les femmes à se renseigner sur les conséquences de la consommation d'alcool durant la grossesse». Depuis, silence radio.

Alors que, chez nos voisins ontariens, le LCBO (Liquor Control Board of Ontario) vient de lancer une campagne de sensibilisation à l'ETCAF avec pour slogan «Love your body, love your baby» (Aime ton corps, aime ton bébé), la SAQ affirme, dans son site Web, qu'«il n'y a pas de preuve que prendre un verre à l'occasion ait un effet nocif sur le fœtus».

En outre, aucune étude n'a été menée au Québec pour connaître la prévalence de l'ETCAF, dont le coût est estimé à six milliards de dollars par année au Canada.

L'éthique de l'ETCAF

L'ETCAF se décline sur toutes les fréquences visibles et invisibles du spectre de l'alcoolisation fœtale, que ce soit par l'apparition de troubles du comportement et de l'apprentissage ou

Les jeux vidéo contre l'ETCAF

Des chercheurs de l'Université de Victoria, en Colombie-Britannique, ont mis au point un jeu vidéo qui cible les enfants atteints du syndrome d'alcoolisation fœtale en leur permettant de déve-

lopper, d'une manière ludique, la mémoire, les aptitudes de planification, la patience et l'attention. Grâce à une approche progressive qui s'adapte au niveau du joueur, Caribbean Quest

stimule le cerveau des enfants dans un environnement plaisant et interactif, les amenant à exercer une série de tâches à l'intérieur d'un sous-marin ou dans les recoins d'un récif de corail.

par des déficiences sociocognitives, soit autant de caractéristiques qui le rendent difficile à repérer et à diagnostiquer.

De plus, l'ETCAF est l'un des rares états pathologiques dont la faute incombe à quelqu'un. Le diagnostic est donc très lourd à assumer pour les mères. Mais l'enjeu est ici de ne pas stigmatiser les femmes enceintes en les culpabilisant. Comme le souligne le Dr Albert Chudley, professeur au Département de pédiatrie de l'Université du Manitoba, les hommes ont aussi un rôle à jouer dans la santé future du fœtus: leur consommation d'alcool peut affecter leurs spermatozoïdes et, par le fait même, la maturation de l'embryon lors de la conception.

Le Dr Chudley conçoit les risques pour le fœtus comme un modèle complexe, où l'alcool joue le rôle principal. Ainsi, les problèmes cognitifs causés par l'ETCAF pourraient parfois être liés à d'autres facteurs, génétiques par exemple. Sans marqueur biologique, il est difficile de faire la différence et grand est le risque de surestimer ou sous-estimer la prévalence de l'ETCAF. Et, puisqu'on ne peut pas étudier les effets directs de l'alcool sur le fœtus, en raison des problèmes socio-éthiques que cela poserait, les études sont toutes faites sur des animaux, ce qui vient brouiller les pistes d'études

ETCAF et Premières Nations

Le syndrome d'alcoolisation fœtale fait des ravages chez les communautés autochtones du Canada, déjà aux prises avec des problèmes d'alcoolisme particulièrement sévères. Gina Muckle, docteure en psychologie, et ses collègues ont mené en 2011 une étude au Nunavik auprès de 208 femmes inuites enceintes: 61% d'entre elles affirmaient avoir bu pendant leur grossesse, 38% avaient consommé de l'alcool en excès et la quantité moyenne d'alcool consommé était de six verres par occasion.

sur les taux de prévalence.

En matière de prévention, l'analyse de méconium (les premières selles du fœtus) est efficace pour identifier les bébés qui sont exposés à l'alcool et qui risquent de souffrir de l'ETCAF. Mais, puisque le fœtus ne produit pas de méconium jusqu'au deuxième trimestre de la grossesse, le test ne donne aucune information sur la consommation d'alcool par la mère avant le premier trimestre.

En outre, il pose plusieurs problèmes éthiques. Il n'est pas offert systématiquement, mais déterminer les groupes à risque auxquels faire passer les tests peut stigmatiser et stéréotyper les femmes de ces groupes à risque. «On devrait traiter tout le monde de la même manière», affirme le Dr Chudley. La honte, le sentiment de culpabilité et la peur que leur enfant soit pris en charge par les services sociaux empêchent les femmes de se confier à leurs médecins, qui, eux, n'ont ni la formation ni les outils pour suivre leur consommation d'alcool. De plus, les résultats des tests peuvent être utilisés contre les femmes devant les tribunaux, par exemple dans les cas de divorce et de garde des enfants.

Le Dr Chudley ne perçoit pas la consommation d'alcool chez les femmes enceintes comme une intention de causer un préjudice. «Le qualifier comme un abus d'enfant ne règle pas le problème», dit-il, comme cela a été le cas aux États-Unis lorsque des femmes ont été traduites en justice pour avoir exposé leur bébé à l'alcool. «Il faut plus de prévention par rapport au danger de l'alcool pendant la grossesse, et cela, dès l'école primaire, pour que les adolescents en prennent conscience», soutient le Dr Chudley. Une position que partage Marilyn Fortin, chercheuse postdoctorale au CHUQ.

Selon elle, il faudrait inclure de l'information sur les dangers de la consommation de l'alcool pendant la grossesse aux cursus d'éducation sexuelle ou de biologie. «C'est une problématique de société, dit-elle, et nous avons besoin d'une prise de conscience collective par rapport à l'ETCAF».

Le Devoir

Un trouble lourd à porter

ISABELLE SOKOLNICKA

L'ETCAF (ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale) est le résultat de l'exposition du fœtus à l'alcool et constitue la première cause de handicap mental d'origine non génétique. Deux nouvelles études publiées en octobre, l'une menée au Dakota du Sud, l'autre en Alberta, révèlent que les taux de prévalence de l'ETCAF chez les populations qu'on croyait moins à risque, les individus blancs de classe moyenne, sont en fait très élevés: de 6 à 9 bébés sur 1000 naissent avec l'ETCAF.

L'ETCAF, ou le SAF (syndrome d'alcoolisation fœtale) dans sa forme la plus sévère, est un trouble physique et mental grave qui est directement causé par l'exposition du fœtus à l'alcool. Plus la femme enceinte boit, plus son bébé risque d'être atteint de l'ETCAF. Ce trouble aux formes diverses se caractérise par un retard de croissance sévère, des traits du visage anormaux et un retard psychomoteur avec troubles du comportement. L'absorption d'alcool par le fœtus peut aussi interférer avec la formation de plusieurs organes, occasionner des malformations cardiaques, des anomalies osseuses, des problèmes rénaux et des problèmes de vision et d'audition — bref, l'ETCAF est un trouble lourd à porter.

Substance toxique

Selon l'Institute of Medicine, «de toutes les substances qui peuvent mener à des abus (incluant la cocaïne, l'héroïne et la marijuana), l'alcool est de loin la substance qui produit les effets neurocomportementaux les plus graves chez le fœtus».

L'alcool est en effet une substance toxique pour le fœtus, dont le foie n'est pas complètement formé et n'a donc pas la possibilité de filtrer ou de métaboliser l'alcool ingéré par la mère. Que ce soit du vin ou de la liqueur forte, la concentration d'alcool dans le sang du fœtus est comparable à celle qu'on retrouve dans le sang de la mère deux heures seulement après la consommation d'alcool.

Boire pendant la première partie de la grossesse peut ainsi provoquer une fausse couche et des anomalies faciales, et boire plus tard pendant la grossesse affecte le développement du cerveau. Même si les effets dépendent de la mère et de sa métabolisation de l'alcool, aucune quantité d'alcool n'est sécuritaire pour un fœtus en développement.

Louise Nadeau, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal, est impressionnée par les nouvelles études sur le taux de prévalence de l'ETCAF. Même si les études «ne permettent pas de généraliser pour les sous-groupes», comme les Premières Nations, elles nous apprennent «qu'on a peut-être sous-estimé la prévalence de l'ETCAF dans la population canadienne non autochtone», affirme M^{me} Nadeau.

Un syndrome invisible

Vivre avec l'ETCAF, c'est un peu comme traîner un boulet invisible à son pied qui, en tout temps, ralentit l'apprentissage et affecte la mémoire et la compréhension. Car, même si l'ETCAF occasionne une certaine malformation des traits du visage, celle-ci est légère et s'estompe à l'âge adulte, ce qui la rend difficile à distinguer, contrairement aux anomalies faciales qui surviennent chez les enfants trisomiques, par exemple.

De plus, il n'existe pas à ce jour de marqueur biologique qui confirme, comme le ferait une prise de sang pour un enfant trisomique, qu'un individu souffre véritablement de l'ETCAF — le trouble doit donc être diagnostiqué cliniquement et est sujet à interprétation. On le confond d'ailleurs souvent avec le trouble de l'attention et hyperactivité (TDAH) sévère, même si l'ETCAF affecte beaucoup plus que seulement l'attention et le niveau d'activité de l'enfant.

Affrontant des difficultés à l'école et dans leurs interactions sociales, 90% des adolescents atteints de l'ETCAF développent des problèmes de santé mentale, comme la dépression, ainsi que des comportements agressifs et ils sont plus enclins à consommer de la drogue. Ils risquent aussi davantage d'avoir des démêlés avec la justice, notamment parce que leur mémoire épisodique et leur capacité de se concentrer, d'inhiber leurs pensées et de s'exprimer sont limitées, ce qui les rend plus influençables lors d'interrogatoires.

Pour Chandra Labelle, mère adoptive de deux enfants de 6 ans atteints du syndrome d'alcoolisation fœtale, chaque activité nécessite une supervision constante. Aucun de ses deux enfants ne présente de symptômes physiques, mais le trouble se manifeste dans leur comportement et dans l'expression de leurs émotions, une situation qui exige la supervision quasi constante de M^{me} Labelle.

Ses enfants ne tolèrent particulièrement pas les changements dans leur environnement et ont des difficultés à comprendre des concepts abstraits, comme le temps ou la faim. Avec émotion et courage, elle raconte la semaine qui s'est écoulée: sa fille a vécu une crise de colère qui a duré cinq heures; lorsque son fils s'est fait bousculer par un camarade de classe, il a réagi en lui donnant un coup de poing. M^{me} Labelle déplore le peu de soutien qu'elle reçoit. Cela fait un an qu'elle est sur une liste d'attente pour l'évaluation des besoins de ses enfants.

Le Devoir

Ces textes ont été rédigés dans le cadre d'un stage sur le journalisme scientifique soutenu par l'IRCM.